

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL – Lundi 22 février 2021**

**DEL. 2021.02.22-009 – Conclusion d’avenants à des contrats de droit public.**

L’an deux mil vingt et un, le vingt-deux février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à l’espace L’Art Y Show, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 24
- Nombre de procurations : 4
- Absents excusés : 5
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 février 2021

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

**23 FEV. 2021**

Bureau du Courrier

Monsieur Marc LOVISI a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
PIALLEPORT Thierry	X		
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie	X		
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine		X	DEL-POZO Irma
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc	X		
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel		X	
DELPLANQUE Emmanuel		X	MARTINEZ-CAZABAT Fabienne
LOVISI Marc	X		
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine	X		
PIGEAT Stéphane	X		
DOS SANTOS Roméo		X	LAGARRIGUE Henri
AMRA Julia		X	FARTHOUAT Jean-Marc

**DEL. 2021.02.22-009 – Conclusion d’avenants à des contrats de droit public.**

Rapporteur : Monsieur Benjamin DERVIEUX

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu l’avis favorable de la Commission Finances / Ressources Humaines en date du 11 février 2021 ;
- Vu l’avis favorable du Comité technique en date du 4 février 2021 ;

Au vu du nombre d’inscrits à l’Ecole Municipale d’Art, il paraît nécessaire d’adapter le nombre exact d’heure de cours comme suit :

Discipline	Ancienne quotité de Travail	Nouvelle quotité de Travail	Indice majoré de rémunération
Batterie	11,11/20°	14,11/20°	447
Danse moderne jazz	14,19/20°	14,98/20°	447
Percussion/Petit atelier	7,53/20°	8,31/20°	447

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d’approuver la conclusion des contrats de droits publics dans les conditions énoncées ci-dessus ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ayant entendu l’exposé de Monsieur Benjamin DERVIEUX  
Après en avoir délibéré

Pour : 21

Contre : /

Abstention(s) : 7 (groupe Parempuyre Avenir)

- ✚ **Décide** la conclusion des contrats de droits publics dans les conditions énoncées ci-dessus ;
- ✚ **Autorise** Madame Le MAIRE à signer lesdits avenants.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,

le 22 février 2021



**Christine de FRANÇOIS**  
Maire de Parempuyre